



## L'équipement aratoire de l'habitant du XVIIe au XIXe siècle

Robert-Lionel Séguin

Numéro 29, 1964

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079828ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079828ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1964). L'équipement aratoire de l'habitant du XVIIe au XIXe siècle. *Les Cahiers des Dix*, (29), 115–142. <https://doi.org/10.7202/1079828ar>

# L'équipement aratoire de l'habitant du XVIIe au XIXe siècle

Par ROBERT-LIONEL SÉGUIN

Le choix des instruments aratoires dépend du climat, de la nature du sol et des cultures spécialisées. En Nouvelle-France, les périodes de gel, fort rapprochées, ne permettent qu'une récolte annuelle. Sauf exception, la terre est aussi argileuse que celle des provinces métropolitaines, où sont recrutés les plus imposants contingents de colons. Par ailleurs, le défrichement de la glèbe canadienne reste long et pénible, car il faut ravir à la forêt les emblavures et semer au hasard des souches.

L'outillage canadien n'est pas le fruit d'une longue évolution, puisque la colonie de peuplement du Saint-Laurent reste une entreprise marquée au sceau de la spontanéité. Partout l'homme des champs perfectionne son équipement depuis des millénaires. Mais, par exception, le colon laurentien apporte déjà avec lui tous les outils manuels indispensables à la culture du sol. Aussi les premiers instruments canadiens peuvent-ils se comparer avantageusement à ceux des autres pays civilisés. Une grande particularité va surprendre le profane : ces outils sont en fer.<sup>1</sup> Par la suite, le bois remplace le métal. Les premiers instruments, apportés de France, sont transmis comme un patrimoine précieux aux générations qui montent. Mais fourches, rateaux, houes, serpes, faux et faucilles n'échappent pas à l'outrage des ans. Malgré mille précautions, ils viennent à se briser et à se détériorer. Comment les remplacer, puisque toute production manufacturière et industrielle reste un monopole strictement royal et métropolitain ?<sup>2</sup> L'habitant, ingénieux, en fabrique alors en bois.

---

1. cf. Robert-Lionel Séguin, "Nos premiers instruments aratoires sont-ils de bois ou de fer ?" *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, Vol. XVII, no 4, mars 1964, pp. 531-536.

2. On devra attendre jusqu'au 4 août 1729 avant qu'un arrêt du Conseil d'Etat permette au négociant montréalais François Poulain, sieur de Francheville, d'exploiter les mines de fer de la seigneurie de Saint-Maurice.

## L'OUTILLAGE INDIGÈNE

Impossible pour le colon de mettre l'outillage indigène à profit. L'autochtone en est encore aux méthodes agricoles les plus primitives. Le travail est généralement réservé aux femmes.<sup>3</sup> L'Indien, qui cultive ordinairement le maïs et la citrouille, ne connaît rien du labourage et du hersage. Tout aussi sommaire est sa façon d'ensemencer les champs. Chez les Hurons, de dire Sagard, « les femmes nettoient bien la terre entre les arbres, et beschent de pas en pas une place ou fosse en rond, où elles sement à chacune 9. ou 10. grains de Maiz. »<sup>4</sup>. Pour hâter la germination, le grain est « premièrement choisy, trié et fait tremper quelques iours en l'eau. »<sup>5</sup>. Au lieu de déchirer son sol arable en sillons parallèles, l'indigène, qui ignore tout de la charrue, le parseme de petits tertres circulaires, de noter Marc Lescarbot. « Ils (les Indiens) assemblent leur terre, observe-t-il, en petites mottes éloignées l'une de l'autre de deux piez, et le mois de May venu ils plantent leur blé dans ces mottes de terre à la façon que nous faisons les fèves, fichans vn baton, et mettans quatre grains de blé separez l'vn de l'autre dans le trou . . . »<sup>6</sup>. Lafitau corrobore ce témoignage en 1724. « Les champs qu'on doit ensemençer, dit-il, ne se rangent (sic) point par guerets, par sillons selon la methode d'Europe; mais par petites mottes rondes de trois pieds de diametre. On fait neuf trous dans chacune de ces mottes, & dans chaque trou on jette un grain de Bled d'Inde qu'on a soin de couvrir. »<sup>7</sup>.

Une technique aussi archaïque ne nécessite pas l'emploi d'un équipement agricole perfectionné. Aussi, l'Indien ne dispose que de trois ou quatre instruments de bois ou de silex qui sont de grossières

---

3. Les Algonquins méprisent les travaux des champs et les trouvent indignes des hommes. Par contre, les Iroquois se livrent avec soin aux tâches agricoles. (cf. Diereville, *Relation / du voyage / du / Port Royal / de l'Acadie, / ou de / la Nouvelle France, / etc.*, (A Amsterdam, M.DCCX.), 197.)

4. Gabriel Sagard Theodat, *Le grand voyage / DV Pays des Hyrons, / situé en l'Amérique vers la Mer / douce, és derniers confins / de la nouvelle France, dite Canada. /*, (2 vol., A Paris, M. DC. XXXII.), I : 134.

5. Loc. cit.

6. *Histoire / de la Nouvelle- / France / Contenant les navigations, découvertes, et habitations faites par les François és Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'aveu et autho- / rité de noz Roys Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, / depuis cent ans jusques à hui. /*, (3 vol., A Paris, M. DC. XII.), III : 807.

7. (Joseph-François) Lafitau, *Moeurs / des / sauvages / américains, / compare'es aux moeurs / des premiers temps. /*, (4 vol., A Paris, MDCCXXIV.), III : 69.

répliques d'outils alors en usage chez les paysans européens. Dès 1558, écrit Thevet, les femmes indigènes « remuent (la terre) avec certains instruments faits de longues pierres, »<sup>8</sup>. qui ne seraient qu'une version indigène de la pioche française. Une fois qu'ils ont semé les grains, les Hurons les « rafraîchissent avec une petite pelle de bois, faite en la forme d'une oreille, qui a un manche au bout . . . »<sup>9</sup>. S'agit-il d'une sorte de louchet ? Parlant des Armouchiquois, Lescarbot enchaîne à son tour : « tous ces peuples cultivent la terre avec un croc en bois. »<sup>10</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après Lafitau, ce croc se transformerait en un araire primitif manié à bras d'homme :<sup>11</sup>.

« On ne se sert point pour cela de la Charrue, non plus que de quantité d'autres instrumens du Labourage, dont l'usage ne leur est pas connu (les Indiens), & ne leur est pas nécessaire. Il leur suffit d'un morceau de bois recourbé, de trois doigts de largeur, attaché à un long manche qui sert à sarcler la terre & à la remuer légèrement ».

L'indigène s'en tiendra à ces quelques instruments primitifs, car il ne dispose pas de bêtes de trait pour tirer une machinerie lourde. Enfin, sa vannerie lui fournit les « semoirs » destinés aux ouvrières agricoles. Lafitau précise à ce propos : « La Maîtresse du Champ, dans lequel on travail (sic), distribue à chacune des travailleuses le grain de semence qu'elles reçoivent dans de petites Mannes ou Corbeilles, de quatre ou cinq doigts de hauteur, & d'autant de largeur, de manière qu'elles peuvent frapper jusques au nombre des grains qu'elles donnent. »<sup>12</sup>.

## L'ÉQUIPEMENT CANADIEN

### I — *Le défrichement*

Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, rares sont les fermes qui n'ont pas leur croc à défricher. L'outil consiste en deux dents de fer emmanchées. Nicolas Godé, un habitant de Ville-Marie, en a déjà un en

---

8. André Thevet, *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique : & de plusieurs Terres de nostre temps.*, (A Paris, 1558,) 153.

9. Sagard, op. cit., I : 134.

10. Lescarbot, op. cit., III : 807.

11. Op. cit., III : 69.

12. *Ibid.*, II : 69.

novembre 1657.<sup>13</sup> Vers le même temps, autre présence d'un croc de fer chez le tabellion Jean de Saint-Père, également de Montréal.<sup>14</sup>

## II — Le labourage

Comme l'agriculture est l'activité première de toute colonie de peuplement, les découvreurs ont tout l'équipement nécessaire à la culture du sol. En avril 1541, un espion espagnol, posté à Saint-Malo, surveille l'appareillage des vaisseaux en partance pour le Canada. A ses dires, les voiliers de Cartier transporteront mille choses, dont « des vtilz à labeurer la terre et vingt hommes laboureurs . . . »<sup>15</sup>. Il s'agirait de bêches, de pioches et de houes. Nous relevons également la présence de « 24 besches pour labourer »<sup>16</sup>. sur le rôle des personnes, des marchandises et des animaux envoyés à Québec en 1619.

En Canada, la bêche et la pioche sont généralement préférées à la houe. Composée d'une lame de fer emmanchée verticalement, la bêche se manoeuvre facilement entre les pierres et les racines. Selon Benoît, « Alors que l'homme doit relever la houe au-dessus de sa tête et lui imprimer une grande force en la faisant retomber pour frapper la terre, il substitue à cette force vive celle de la pesanteur dans le mouvement de la bêche. »<sup>17</sup>. L'usage de cet outil agricole remonte aux premières heures de la Nouvelle-France. Ainsi le 26 mai 1660, il y a déjà « Une Mechante beche »<sup>18</sup>. à la ferme du Montréalais Jean Vallet. » Ce qui caractérise la bêche canadienne du XVIIe siècle, c'est l'emboîture pour recevoir le manche. L'instrument n'a pas de douille; sa

---

13. Inventaire des biens meubles de deffunt Nicolas godé, 7 novembre 1657. Greffe de Bénigne Basset, minute No 5 AJM.

14. Inventaire des biens meubles de deffut. jean de saint pere, 15 novembre 1657. Greffe de Bénigne Basset minute no 7 AJM.

15. H.P. Biggar, *A collection of documents realting to Jacques Cartier and the sieur of Roberval*, (Ottawa, 1930, 275. Publications of the public Archives of Canada, No 14 — (cf. Rapport d'un espion espagnol sur les armements de Jacques Cartier, Saint-Malo, avril 1541).

16. Champlain (Samuel de). *Les Voyages de la Nouvelle France Occidentale, dicte Canada, faits par le Sr De Champlain Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce pais depuis l'an 1603. jusques en l'an 1629. Ou se voit comme ce pays a este premierement decouvert par les François, sous l'autorité de nos Rois très-Chrestiens, jusques au regne de Sa Majesté a present regnante Louis XIII.*, (A Paris, Chez Claude Collet M.DCXXXII, livre IV, chap. VIII.

17. Fernand Benoît, *Histoire de l'outillage rural et artisanal*, (Paris, 1947), 29.

18. Inventaire des biens meubles du defftt Jean Vallets, 26 mai 1660. Bénigne Basset, minute no 157. AJM.

partie supérieure est faite en coquille, précisément pour y mettre le manche qu'un rivet tient en place. Cette particularité est commune aux bêches du Moyen Age.<sup>19</sup> En 1961, un pareil outil est trouvé à Cap-Rouge, près de Québec, lors de fouilles archéologiques sur ce qu'on croit être le site du fort Cartier-Roberval.<sup>20</sup> Il s'en trouve un semblable au musée de Tadoussac.

Quelques habitants possèdent une houe, outil alors peu en usage. A la fin d'octobre 1675, il y a « Une houe amanchée (sic)<sup>21</sup> dans les bâtiments du seigneur d'Autray. Au mois d'août 1676, Cressé afferme sa terre de Champlain à Elie Prévost. Le métayer reçoit alors plusieurs outils d'agriculture, dont deux houes.<sup>22</sup> Bien qu'on l'utilise tôt sur les bords du Saint-Laurent, le hoyau<sup>23</sup> est encore plus rare que la houe. Le 12 avril 1647, Jacques Badault, laboureur à boeufs de La Rochelle, se rend en l'étude du notaire Teuleron, du même lieu, pour y parapher un accord par lequel il s'engage à se rendre en Canada, avec sa femme, pour y ensemer et cultiver la terre que les Jésuites possèdent à Québec. Badault disposera de divers instruments aratoires, dont « deux hoyaux. »<sup>24</sup>

Comme l'attestent de nombreux actes notariés, les labours se font indistinctement à la pioche ou à la charrue, du moins jusqu'au deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. La pioche, qui devient le plus courant de nos instruments manuels de labourage, s'avère plus efficace que la bêche dans un sol tressé de racines. Chaque ferme en possède deux ou trois exemplaires. Rappelons une toute première mention. Le 2 juillet 1651, un estimateur prise quatre pioches à la ferme de Léonard Barbeau, habitant de Montréal.<sup>25</sup>

---

19. Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, (6 vol., Paris, 1871), II: 486-487.

20. Communication de M. Silvio Dumas, de Québec.

21. Inventaire des biens et Bâtiments de la seigneurie Dautray. 25 8bre 1675. Thomas Frérot. AJM.

22. Bail de ferme fait par Monsieur de Cressé à prévost & françoise Huguerre, 5 aout 1676 Anthoine Adhemar, 189. AJM.

23. Sorte de houe à lame aplatie en biseau.

24. Conventions (sic) les R P Jésuites de la mission de Canada, Badault et sa femme, avril 1647. Minute de Teuleron, notaire à La Rochelle. Registre de l'année 1647, folios 55-56. Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle.

25. Inventaire Des meubles de deffunt Léonard Barbeau, Du 2e Juillet 1651. Jean de Saint-Père. AJM.

Le terrien utilise encore le piochon,<sup>26</sup> qui n'est autre chose qu'une petite pioche. Vers la fin de juillet 1690, un tel instrument, évalué à une livre et cinq sols, se trouve chez le Montréalais Urbain Tessier.<sup>27</sup>

Le sol canadien a finalement raison des pioches françaises. Il faut déjà songer à les remplacer. Bientôt, il n'y aura plus assez d'instruments pour tous les bras disponibles. Pour parer à cette carence, le Canadien fabrique des pioches en bois. Cet outil rudimentaire, d'usage assez courant dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, ne serait autre chose qu'une branche d'arbre recourbée et appointie. En Nouvelle-France, c'est le premier instrument aratoire fait en bois. Le 18 juin 1663, les héritiers de Jacques Testard disposent déjà d'« Une pioche en bois » valant deux livres.<sup>28</sup>

Par exception, la charrue est utilisée dès le deuxième quart du XVII<sup>e</sup> siècle, mais elle ne le sera définitivement qu'une quarantaine d'années plus tard. S'inspirant des techniques agricoles de leurs provinces d'origine, les Canadiens adoptent la charrue à rouelles ou à avant-train. L'araire ne date que de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, la nature du sol canadien ne se prête pas à l'emploi de l'araire dental et du buttoir.

La charrue à rouelles apparaît sur les monuments figurés dès le XI<sup>e</sup> siècle. L'âge est horizontal et posé sur l'essieu, auquel est fixé un timon avec palonnier.<sup>29</sup> C'est l'ancêtre de notre charrue à rouelles, qui se compose de la perche, du pleuma, des rouelles, des frettes, de l'essieu, de l'entrant-pas, du coutre, du soc, du versoir et de la chaîne.

La lourde machine est tirée par des boeufs, d'abord attelés sous le joug de cornes. Le joug de garrot, apparemment d'inspiration anglaise, ne serait pas employé avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Occasionnellement la charrue à rouelles est traînée par des chevaux. Marie de l'Incarnation le confirme en 1667 : « Sa Majesté, dit-elle, a encore

---

26. Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'application s'applique également à un outil de charpentier. Il s'agit d'une sorte de pioche étroite et aiguisée pour creuser les mortaises le long des poteaux de granges ou de maisons.

27. Inventaire des biens de defunt urbain Teyssier dit Lavigne — 28e & 29e Juillet 1690. Anthoine Adhemar, 1721. AJM.

28. Inventaire des biens meubles de defunt Jacques Testard sr de la forest, 18 juin 1663. Anthoine Adhemar, 269. AJM.

29. Viollet-Le-Duc, *op. cit.*, II : 490-491.

envoyé des chevaux, & on nous a donné, pour notre part, deux belles juments et un cheval, tant pour la charrue que pour le charroi.<sup>30.</sup>

En Nouvelle-France, l'adoption définitive de la charrue est différée pour trois principales raisons. Certaines pièces, comme le versoir, les rouelles et le soc, sont façonnées par un ouvrier spécialisé qui n'habite pas toujours la seigneurie. D'autre part, chaque ferme ne possède pas, du moins au début, la paire de boeufs indispensable à la traction de la longue machine. Aux recensements de 1666 et 1667, la colonie compte peu de bovins. Néanmoins, le 5 mai 1670, le Conseil Souverain autorise Pinette et Tougeat à se servir, pendant toutes les semences, « des deux beufs (sic) et de la charue » d'André Renault, habitant de la seigneurie de Gaudarville.<sup>31.</sup> Les boeufs de labour se font plus nombreux à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Certaines étables en logent même un nombre surprenant. A Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 1693, un estimateur compte « Neuf boeufs de labour » dans les bâtiments des Le Ber.<sup>32.</sup> Reste un dernier inconvénient à l'avènement de la charrue à rouelles : c'est qu'on peut difficilement la manoeuvrer entre les souches et les racines calcinées par le feu des abatis.

En Nouvelle-France, les premiers labours à la charrue sont faits à Québec, par Guillaume Couillard,<sup>33.</sup> le 27 avril 1628. Laissons Champlain narrer cet important événement :<sup>34.</sup>

« De puis 22 ans, dit-il, qu'on est allé pour habiter & defricher a Québec, suivant l'intention de sa Majesté, les societes, n'auroient fait deserter un arpent & demy de terre; par ainsi ostoient toute esperance pendant leur temps. de voir le boeuf sous le ioug pour labourer, iusqua ce qu'un habitant du pais recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui travalloient ordinairement à bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les boeufs, le 27. d'Avril 1628 qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonté & le courage d'aller habiter, que la mesme faci-

---

30. *Lettres de la venerable Mere Marie de L'Incarnation premiere superieure Des Ursulines de la Nouvelle France*, (A Paris, chez Louis Billaine, au second Pillier de la grande Salle du Palais, au grand Cesar, M.DC.LXXI.

31. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*. (6 vol. Québec, 1885-1891), I : 620.

32. *Inventaire des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le Sieur Jacques Le Ber et dame Jeanne Le Moyne sa feme'*, Le 1<sup>er</sup> decembre 1693. Benigne Basset, minute no 2259. AJM.

33. Gendre de Louis Hébert.

34. Champlain (Samuel de), *Les Voyages de la Nouvelle France Occidentale*, op. cit., Livre 1<sup>er</sup>, chap. V.



lité se peut esperer en ces lieux comme de nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing . . . »

Mais la lourde machine à rouelles ne sera pas définitivement adoptée avant plusieurs années. Des fouilles, entreprises dans de vieux minutiers, permettent d'en dénombrer quelque trois cents durant la seule période allant de 1650 à 1700. Contentons-nous des premières mentions. Le 7 novembre 1657, un estimateur se rend chez Nicolas Godé, de Montréal, où il trouve « Une paire de Roue Non ferrée Avec Une charrue Neuve » valant vingt-quatre livres.<sup>35</sup> Une autre « char-rué ganye Telle quelle » est prise à dix livres.<sup>36</sup>

L'essieu de la charrue canadienne est quelquefois de fer. En juin 1673, Jeanne Mance possède « deux charrues garnies avec leurs essieux de fer les roues non ferrées. »<sup>37</sup> Ces machines se trouvent à la ferme de l'hôpital de Montréal. Le 26 novembre 1674, le sieur Rémy loue sa terre du même lieu à Saint-Amour, qui reçoit alors « deux Essieux de fer de charrue, deux chesnons trois Socs, trois Coustereaux, deux Coustres quatre chevilles le tout de fer, avec Un bois de charrue, et deux paires de rouelles dont l'Une est Vielle. »<sup>38</sup>

La fabrication d'une charrue prête parfois à des différends qui sont portés devant les tribunaux civils. Le 20 janvier 1682, Pierre Perthuy réclame une somme de trente-six livres à Michel Poirier, taillandier de Montréal. Les parties comparaissent devant le bailliage du même endroit, où Poirier témoigne qu'après « avoir fait marché de Lequipage dune charrue avec le demandeur a quarante livres en rabattant une planq de Six livres, ce qui a esté desnié par le demandeur qui dit que le marché estoit de vingt neuf livres en fournissant d'une plaque apres que le deffendeur Sest rapporté à son Serment pour led marché lequel s'en estant purgé a affirmé qu'il navois fait dautre marché pour lad charrue que de vingt neuf livres en fournissant lad plaque . . . »<sup>39</sup>. En somme c'est se chamailler pour un simple morceau de fer.

---

35. Inventaire des biens meubles de deffunt Nicolas godé, 7 novembre 1657. Bénigne Basset, 5. AJM.

36. Loc. cit.

37. Inventaire des biens meubles, Titres et Enseignement de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de l'hospital de Montréal, 1673. 19<sup>e</sup> juin. Bénigne Basset, AJM.

38. Un mémoire des Besthiaux, autres meubles Ustancilles fournis aud St amour voe. fermier par Monsieur Remy du 26<sup>e</sup> Novembre 1674. Bénigne Basset 1041, AJM.

39. Registre du Bailliage, juridiction de Montréal, 1665-1682, p. 472v. AJM.

Quelle est la pesanteur approximative d'une charrue à rouelles ? L'information nous est donnée, pièce par pièce, dans un bail passé le 11 avril 1716 entre Jacques de Noyon et Léger Martin. Retenons que le locateur fournira :<sup>40</sup>.

« Une paire de rouelles de Charrues garNie de frette toutes neuve  
Un soc en bon Estat pour Labourer pesent (sic) dix huit Livres  
un coutre tout neuf peseant (un blanc) Un Coutreau pesant deux  
Livres trois Carteron Une Chaîne de Cinq maille deux Chevilles  
de fer Une Charrue toute neuve sont Convenus Les d partie que  
Si Le Susd soc Casse qu'il Est Vicié Et fendu Lad Steben Le ferra  
racommander (sic) à ses fres Et En Ce Cas Led preneur payera  
pour Le temps quil Sen sera servit a dire de Jean a Ce Connois-  
sant Un Vent tout neuf quatre amarres pour attacher Les bes-  
tiaux . . . »

On note différentes techniques de labourage à la charrue. Se rendant à la ferme des Pauvres, le 2 mai 1688, pour y visiter les guérêts de Robillard, les arbitres Saint-Gemme, Tessier et Prud'homme « ont Trouvé sur les Terre d'icelles dix arpents de Gueret a deux fa- çons et trois arpents à une façon . . . »<sup>41</sup>. Par ailleurs, lorsque la veuve Migeon afferme sa terre aux époux Boulard, le 13 octobre 1695, il est entendu que « L'est pre' Laboureront & Cultiveront Lesd Terres par solz & façons Convenab' sans Les desoller ny desaisonner, Et a la fin du pnt bail L'aissentont autant des Gueretz sur Lesd Terres . . . »<sup>42</sup>. Occasionnellement, la charrue est utilisée sur un sol parsemé de chicsots. Quand, en juillet 1710, on procède à l'inventaire des biens de Gabriel Giard, habitant de Contrecoeur, il est question d'« un arpent & trois Cartz darptz a la Charrue sans Estre Essouchée . . . »<sup>43</sup>.

### III — Le hersage et les semences

Le hersage précède et suit immédiatement les semences. La herse canadienne a des dents de bois ou de fer. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles sont généralement métalliques. Pour couper le labour, on utilise une ma-

40. Bail de la ferme a Jacques denoyon donné à Leger Martin, Le 11e avril 1716. Marien Tailhandier, 580. AJM.

41. Estimaon par ste Gemme, Teyssier & preudhomme pour les gueretz de la ferme de la grange des peavures, 2e may 1688. Anthoine Adhemar 1024. AJM.

42. Inventaire des meub' utancilles & bestiaux remis ez mains de La Loire & sa femme par Les Dames Religieuses hospitalierres de Montréal, 16 may 1688. Anthoine Adhemar, 1044. AJM.

43. Inventaire des biens de Guyart & hannegrave sa deffunte femme, 17 Juillet 1710. Anthoine Adhemar, 8555. AJM.

chine plus lourde et armée de longues chevilles. Au XIXe siècle, on se servira de scarificateur, sorte de grosse herse carrée qu'on conduit par un manche-sep fixé au milieu du train.

Les premières herses sont triangulaires. Pierre Galipeau, un colon montréalais d'origine poitevine, en possède déjà deux en avril 1667.<sup>44</sup> En juin 1673, Jeanne Mance dispose d'une herse à « cheville de bois ».<sup>45</sup> Lesdites herses sont généralement faites d'orme, de chêne ou d'érable. Au XVIIIe siècle, le train de l'instrument est pareillement de fer. Le 14 février 1730, il s'en trouve un chez Etienne Goguet, habitant de la côte Saint-Léonard, près de Montréal.<sup>46</sup> La herse vaut généralement quelque quatre livres. Il en coûtera plus si les dents sont de métal. Parmi les multiples effets prisés à la ferme d'Etienne Alaire, en février 1778, notons « une herse avec ses dents de fer »<sup>47</sup>, évaluée à huit livres. La herse rectangulaire apparaît vers le même temps. Elle consiste en deux « panneaux » reliés entre eux par une tige de fer passée dans ses organeaux. Les « herses à finir » sont habituellement de forme rectangulaire. Plus légères et à chevilles plus fines, elles recouvrent les semences d'une mince couche de terre. Le XIXe siècle nous donne la herse circulaire, lourde machine d'environ six pieds de diamètre, particulièrement en usage dans la région de Québec. Tiré par des bêtes, l'instrument tourne autour d'un axe en émettant le terrain.

Contrairement à la charrue, la herse est généralement traînée par des chevaux. Vaudreuil et Raudot en conviennent dans une lettre au ministre, le 2 novembre 1710. « Il est vray Monseigneur, disent-ils, quil y a beaucoup de chevaux en cette Colonie, ce mal vient en partie de ce que les habitans ne peuvent s'en passer. Il en faut pour herser la terre . . . »<sup>48</sup>. D'ailleurs, le hersage se pratique partout dès la fin du XVIIe siècle. Le 10 avril 1713, Mathurin Bault prend pos-

---

44. *Memoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau (sic) et Pierre Rebours, 17 avril 1667.* Bénigne Basset, 367.

45. *Inventaire des biens meubles, titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal, 19 juin 1673.* Bénigne Basset, 927. *AJM.*

46. *Inventaire d'Estienne Goguet et Marie Vaudry. Le 14e février 1730.* Nicolas Chaumont. *AJM.*

47. *Inventaire des Biens de la Communauté de feu Etienne alaire et Marie Marguerite fortin vivant Son Epouze, 1778, 23 février.* M.F. Cherrier, 623. *AJM.*

48. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1946-47, 388.* MM. de Vaudreuil et Raudot au Ministre, 2 8bre 1710.

session de la ferme Steben, à Boucherville. Le locataire s'engage à « labourer La terre Et La Cemer Et hersser Comme il appartient. »<sup>49</sup>.

Quelles sont les dimensions de l'instrument ? « Les herses, précise le naturaliste Pierre Kalm au mois d'août 1749, sont de forme triangulaire; deux des côtés ont six pieds de long le troisième en quatre. Les dents, comme le reste de l'instrument, sont en bois, longues d'environ cinq pouces, et distantes d'autant les unes des autres. »<sup>50</sup>.

L'habitant sème son grain « à la volée », c'est-à-dire en le tirant d'un sac de toile qu'il porte en bandoulière, pour ensuite l'éparpiller par poignée sur le sol. Par exception, dispose-t-il d'un semoir à traction animale ? Ce n'est pas impossible, car le 13 juillet 1726, il y a « un Vieux drille » à la ferme de Michel Taillon.<sup>51</sup>.

Furetière ne mentionne pas l'instrument en 1701,<sup>52</sup> mais Bescherelle en parle, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme d'une machine servant à la fois de charrue et de semoir. Tiré par un ou deux chevaux, le drille creuse les rigoles et y laisse tomber les grains qu'il enterre aussitôt.<sup>53</sup>.

Au siècle dernier, les cultures spécialisées nécessiteront l'usage de trois instruments aratoires : le semoir à mil, le semoir à roulette et le marqueur à blé d'Inde. Le premier consiste en une longue caisse de planchettes d'environ huit pieds de longueur, quatre pouces de largeur et autant de hauteur. Sur le fond, percé d'une rangée de trous, glisse une longue baguette, actionnée par un levier vissé au paroi de la boîte. L'instrument s'accroche au cou et le mil s'en échappe lorsqu'on actionne le levier de droite à gauche.

Le semoir à roulette est formé d'un disque de bois tournant à l'extrémité d'un mancheron. Ce disque est garni d'une couronne de fer-blanc, percée à différents endroits. En poussant l'instrument, le grain coule des petits trous pour tomber dans le sillon fraîchement tracé par la roue. Une chaîne, attachée au mancheron, racle le sol

49. Bail à ferme d'une terre par Marguerite Steben a mathurin bault, 10e advril 1713. Marien Tailhandier, minute no 439. AJM.

50. *Voyage en Amérique*, (2 vol., Montréal, 1880), II : 143.

51. Inventaire a la Requete de marie forget Veuve de deffun Michel Taillon, du 13e Juliet 1726. François Coron, AJM.

52. Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel, / Contenant généralement tous les / mots françois / tant vieux que modernes, & les Termes des / sciences et des arts, etc.*, (3 vol., A La Haye et a Rotterdam, chez Arnoud et Reinier Leers, 1701).

53. Louis-Nicolas Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, (2 vol., Paris, 1858).

pour recouvrir immédiatement la semence. Cet outil manuel sert souvent à l'horticulture. Plus tard, des manufacturiers de machines aratoires s'en inspirent pour fabriquer le semoir à « drille ».

Le marqueur à blé d'Inde est fait d'une bille de bois traversée par quatre ou cinq chevilles, placées à égale distance l'une de l'autre. En traînant cette bille, les dents de bois labourent le sol et tracent de petits sillons parallèles, où on sème le maïs. Grâce à cette opération, les longues tiges pousseront en rangs symétriques.

#### IV — *L'entretien du sol*

Certaines opérations favorisent la germination des grains et visent au bon entretien des champs. L'habitant nivelle parfois ses emblavures à l'aide d'un rouleau; ce qui brise les mottes et assure le bon enfouissement des semences. Cette pratique serait exceptionnellement usitée en Nouvelle-France. Retenons que, le 11 avril 1693, Susanne Cognon, veuve d'Elie Baujean, de Saint-Martin (près de Montréal), s'engage à ensemercer les terres du sieur Nafrechoux. Ce dernier ne pourra « rien prétendre pour Lad semance, Ny Lad Cognon pour Les travaux que fera fe' po' semer Rouller & battre Les Grains... »<sup>54</sup>. L'expression « Rouller & battre » les grains suppose deux opérations différentes. Il ne s'agit donc pas d'un rouleau à dépiquer, mais d'un instrument destiné à aplanir le sol.

Il faut encore sarcler les plantes pour arracher les mauvaises herbes qui les étouffent. En octobre 1693, le Montréalais Philibert Boy possède « un sarcloir fourchu ».<sup>55</sup> Le sarclage constitue généralement une des principales obligations du métayer ou de tout locataire terrien. Le 11 avril 1716, Jacques de Noyon afferme son lopin à Léger Martin, qui devra « Cemer, Sarcler moissonner et En granger le tout En temps et saisons Et En bon père de famille. »<sup>56</sup>. Et lorsque Marguerite Steben loue sa terre à Mathurin Bault, le 10 avril 1713, celui-ci s'engage à « Cemer sercler moissonner Et engranger Le tout En temps et saisons. »<sup>57</sup>.

54. Marché pour Semer fait Entre le sr Nafrechoux & Cognon veufve dhelye Baujan, 11e 1693. Anthoine Adhemar, 2367, AJM.

55. Inventaire des mubles (sic) dellaises par Le sr phillibert Boy au sr perthuiens marer servantz Aux Escolles de Cette ville, 6e 8bre 1693. Anthoine Adhemar, 2665. AJM.

56. Bail de La ferme à Jacques denoyon donnée à Léger martin. Le 11e avril 1716. Marien Tailhandier, 580. AJM.

57. Bail à ferme d'une terre par Marguerite Steben a mathurin bault. Le 10e avril 1713. Marien Tailhandier, 439. AJM.

Le drainage reste indispensable au bon rendement du sol. Très tôt, l'habitant se sert du louchet pour creuser de nouveaux fossés ou pour recaller les anciens. En France, le louchet est simplement une espèce de bêche, tandis qu'en Canada il désigne une étroite pelle de bois garnie d'un fer tranchant. Un tel instrument, valant une livre, appartient au sieur Jacques Testard en juin 1663.<sup>58</sup>

Si le Canadien ne profite pas des engrais comme il le devrait, il en utilise néanmoins quelques-uns pour fertiliser ses terres. « On fume les friches au printemps », précise le naturaliste Kalm en 1749.<sup>59</sup> L'épandage de ces engrais se fait avec le croc à fumier, qui figure parmi nos premiers outils aratoires. Le 17 avril 1667, il y en a déjà deux chez Gilles Galipeau et Pierre Rebours, habitants de Montréal.<sup>60</sup>

#### V — Fenaison et moisson

Une grande partie de l'équipement aratoire sert à la récolte du foin et des céréales. Le blé est d'abord coupé à la faucille, selon une antique méthode que Benoît fait remonter jusqu'au Xe millénaire avant notre ère.<sup>61</sup> En Canada, l'instrument est tranchant ou dentelé. Néanmoins, la faucille à dents est plus en usage, car elle facilite grandement la tâche du moissonneur. Soulignons que ce travail est également confié aux femmes. D'aucunes, telles la grand'mère du chanoine Lionel Groulx, à Vaudreuil,<sup>62</sup> se font un point d'honneur de mener leur planche<sup>63</sup> plus rapidement que leurs compagnons masculins.

La maniabilité de l'outil dentelé donne lieu à une des légendes les mieux connues du folklore agricole français. Le thème de la *faucille enchantée* viendrait du secteur pyrénéen, où les ouvriers terriens adoptent très tôt l'instrument à dents, qu'ils apportent avec eux lorsqu'ils descendent de la montagne pour venir travailler dans la plaine. Comme ils besognent ordinairement plus vite que leurs compagnons d'en bas, on ne tarde pas à prétendre que leurs faucilles sont « enchantées »

---

58. Inventaire des bien meubles de deffunt Jacques Testard sr de la forest, 18 Juin 1663. Anthoine Adhemar, 269. AJM.

59. Pierre Kalm, *op. cit.*, II : 221.

60. Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gille Gillipeau et Pierre Rebours, 17 avril 1667. Bénigne Basset, 367. AJM.

61. Fernand Benoit, *op. cit.*, 43.

62. Lionel Groulx, *Les Rapailages*, p. 81.

63. Partie d'une emblavure comprise entre les rigoles.

par des insectes emprisonnés dans les manches.<sup>64</sup> Ce récit fabuleux a traversé les mers, et Marius Barbeau l'a recueilli à Saint-Joachim-de-Tourelle, en pleine Gaspésie.<sup>65</sup>

Quoi qu'il en soit, on envoie déjà douze faucilles à Québec en 1619.<sup>66</sup> Dans la région de Montréal, on en trouve quatre chez Michel Chauvin en février 1651.<sup>67</sup>

En Nouvelle-France, on emploie simultanément la faucille et la faux, quoique celle-ci soit plutôt réservée à la fenaison. Tel n'est pas le cas en France métropolitaine, où on affecte l'instrument à la coupe des emblavures, du moins dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cette innovation ne se fait pas sans heurt, car l'usage de la faux, précise Benoît, « accroît la proportion du *raspai*, c'est-à-dire des épis qui échappent à la faux et non à la faucille, et sa manoeuvre brutale fait égrener les épis trop mûrs, ce qui produit une moins-value de la dime qui n'est pas due pour le *raspai*. »<sup>68</sup> On prétend pareillement que moissonner à la faux prive la terre d'un engrais naturel et la voue à un rapide dessèchement. A tout événement, il y a déjà « une douzaine de faux avec leur manche » dans la cale d'un voilier qui mouille à Québec en 1619.<sup>69</sup> A Montréal, l'instrument sert aussi à couper le mil entre les souches. Le 17 avril 1667, deux habitants du lieu, Gilles Galipeau et Pierre Rebour, disposent de « deux faux à faucher. »<sup>70</sup>

Mais les plantes fourragères et les cailloux ont tôt fait d'user le taillant de la faux, qu'il faut « rebattre » régulièrement. Nombre de fermes disposent d'un « battement » qui consiste en une enclume et un marteau. De 1650 au début du XVIIIe siècle, nous en dénombrons une bonne soixantaine dans la seule région montréalaise. Contentons-nous d'une première mention. En avril 1667, Galipeau et Rebour possèdent « Une forge à battre les faux ».<sup>71</sup> Durant la fenaison et la

64. Arnold Van Gennep, *Manuel de folklore français contemporain*, (9 vol., Paris, 1943-1958), VII: 2331.

65. *The Journal of American folk-lore*, July-September 1920, vol. 33, no 129, (New York), p. 217.

66. Champlain, *op. cit.*, Livre 1er, chap. V.

67. *Invenre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne, Du 5' feber 1651.* Jean de Saint-Père. AJM.

68. Fernand Benoît, *op. cit.*, p. 45.

69. Champlain, *op. cit.*

70. *Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gilles Gillipeau et Pierre Rebours, 17 avril 1667.* Bénigne Basset, 367. AJM.

71. *Loc. cit.*

moisson, il faut aiguiser la faux plusieurs fois par jour. Aussi le faucheur ne va-t-il pas aux champs sans sa pierre, qu'il porte dans le *coffin*, sorte d'étui de bois accroché à la ceinture.<sup>72</sup> Il en est de même en France, notamment au pays basque. La pierre est quelquefois placée dans un cylindre de cèdre que le faucheur plante en terre à l'aide d'une tige de fer.<sup>73</sup> Au mois de mars 1685, le seigneur de Chateauguay dispose de « vingt Une pierres a faux a Six sols piece ».<sup>74</sup>

L'avènement du *javelier* va révolutionner la technique agricole d'alors. En France, l'instrument prend diverses appellations. Il est successivement connu sous les noms de faux à doigts, faux armée, faux composée et finalement fauchon. En terre laurentienne, ce sera la faux à javeler, puis le *javelier*. Ce dernier canadianisme semble des plus convenables, car il désigne un outil servant à faire des javelles.

Le *javelier* est donc un instrument de transition, sorte d'intermédiaire entre l'outil et la machine. Cette large faux, garnie de longues tiges de bois, coupe et ramasse les céréales au cours d'une même opération. Il ne reste plus qu'à lier les gerbes avec des harts. Cette innovation remplace le travail d'un ouvrier.

En France, la faux à doigts est connue vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Diderot en parle longuement dans l'*Encyclopédie* publiée en 1762.<sup>75</sup> L'usage de l'instrument est également préconisé par l'agronome Jean-François Rozier, dans son *Cours d'Agriculture* paru en 1786.<sup>76</sup> On a beau vanter l'emploi du *javelier* comme outil de moisson, le cultivateur canadien-français ne l'adopte pas définitivement avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Écoutons ce qu'en dit Jean-François Perrault, dès 1831 :<sup>77</sup>

« Une faux est un instrument tranchant et recourbé dont les jardiniers et les moissonneurs se servent pour couper les foins, les gazons et les céréales.

« On en distingue deux espèces, une simple et une à rateau. La simple est, je crois, la seule usitée dans le pays; l'autre avec un rateau ne l'est pas; cependant elle a l'avantage de rassembler les

72. On en a trouvé dans la région de Longueuil.

73. L'auteur en possède un dans sa collection. Cette pierre vient de l'Estrée.

74. Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne, 27<sup>e</sup> mars 1685. Bénigne Basset,

68. AJM.

75. *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, etc.*, op. cit.

76. Benoit, op. cit., p. 46.

77. *Traité d'agriculture, etc.*, op. cit., 98-99.



tiges des graminées à mesure qu'on les coupe, et de les coucher exactement les uns à côté des autres, comme elle accélère la besogne et facilite la forme des gerbes, j'en ferai la description.

« A l'extrémité du manche, où la lame est fixée, on plante par le moyen d'une mortaise un morceau de bois léger, haut d'environ un pied, et de l'épaisseur d'un pouce, à ce montant sont adaptées, à des distances égales, 2, 3, et 4 baguettes de bois léger et sec, ayant la même courbure que la faux, et s'étendant à deux tiers de sa longueur, et dans une direction parallèle à la lame pour donner plus de solidité au bois qui soutient ces baguettes, on ménage une autre mortaise sur le manche à un pied de distance de la première, et l'on y fixe par l'un de ses bouts, un arc de bois arqué dans l'autre bout entre dans une mortaise placée au sommet du montant qui porte les baguettes.

« Il n'y a aucun doute qu'un faucheur ne puisse, avec cet instrument, tripler et quadrupler dans une journée ce que des moissonneurs pourraient faire à la faucille; je le recommande fortement, surtout quand les récoltes pressent, ou lors qu'on a de la peine à ses procurer des moissonneurs . . . »

Tout en recommandant l'emploi du *javelier*, Perrault prend soin de noter qu'on ne s'en sert pas encore dans le Bas-Canada. En 1836, Evans observe que l'agriculteur canadien dispose d'un outillage manuel peu nombreux, comparativement à celui du fermier anglais. Mais on peut tout de même, à cette époque, se procurer divers instruments tels que « faux, javellier, (sic) faucille tranchante, couteau à foin, fourche, fourche à fumier, houe, râteau, van et hachoir à balle. »<sup>78</sup>.

Comme le voudrait Wm. Evans, le *javelier* est-il en usage chez nous, dès 1836? Un épicier de Québec, Peter Holt, dont l'établissement a pignon sur la rue du Palais (numéro 2), publie l'annonce suivante dans *Le Canadien* du vendredi 4 août 1843 :<sup>79</sup>.

« Une FAULX a couper et javeler le blé, pour échantillon, pour laquelle il est prêt à prendre des commandes. Les cultivateurs feraient bien de venir voir cet instrument d'agriculture qui diminue de beaucoup le travail ».

C'est l'une des premières mentions de l'instrument en l'actuel Etat du Québec. La réclame publicitaire est répétée dans le même journal, les 7, 9, 11, 14, 21, 25 et 30 août, ainsi que les 1er et 4 septembre.

78. William Evans, *Traité théorique et pratique de l'agriculture, etc.*, op. cit., 168.  
79. *Le Canadien*, Québec, vol. XIII, no 39, vendredi 4 août 1843, p. 4.

Etant à l'époque de la moisson, l'acheteur devra disposer de l'outil dans un bref délai. Cet impératif écarte toute possibilité d'importation européenne ou américaine. D'autre part, la pièce reste à faire, puisque le marchand Holt « est prêt à prendre des commandes ». Pour satisfaire aux besoins du moment, le travail serait confié à des menuisiers ou à d'autres artisans des environs.

Sauf exception, le *javelier* est de facture domestique. On le fait ordinairement de frêne taillé à la plane. Le manche consiste en une branche d'arbre qu'on plonge dans un bain d'eau bouillante avant de lui donner sa courbe définitive. La ferrure est gauchement martelée, et souvent par le paysan lui-même.

Le processus habituel de l'évolution de l'outillage agricole sera de nouveau faussé. L'instrument, de fabrication soignée, est généralement antérieur au produit de l'industrie familiale. Se procurant d'abord le *javelier* chez un négociant, le cultivateur réalise par la suite qu'il pourrait facilement en fabriquer un pareil en achetant la faux chez un ferronnier.<sup>80</sup> C'est ce qu'il fera plus tard par mesure d'économie. Cette conjecture est maintes fois confirmée par des informateurs âgés,<sup>81</sup> qui disent, pour l'avoir appris de leurs père et grand-père, que l'habitant fabriquait couramment cet instrument vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, on ne relève pas moins de six variétés de *javeliers*, qui se distinguent à la forme des appuis (entre le manche et le ratelier). Ces appuis, de bois ou de fer, sont droits ou arrondis.

Outil de vigneron, la « serpe » n'est pas d'usage courant en Nouvelle-France. Il y en a cependant une chez le Montréalais Léonard Barbeau, dès juillet 1651.<sup>82</sup> La même année, Jean Boudeau en possède deux qui valent quatorze livres.<sup>83</sup> Ce prix diminue à la fin du régime français, précisément en avril 1746, alors que les « deux Serpe (sic) de fert » de la famille Beauchemin, de la Pointe-aux-Trembles, sont prisées à cinq livres.<sup>84</sup>

80. Elle est plus large et plus longue que la faux ordinaire. Rares sont celles qui viennent du Bas-Canada. Quelques-unes sont coulées dans le Haut-Canada, alors que la plupart viennent d'Angleterre ou des États-Unis.

81. Notamment MM. Honoré Faubert, Josephus Chevrier et Urgel Cadieux, tous de Rigaud.

82. Inventaire Des meubles de deffunt Léonard Barbeau, Du 2e Juillet 1651. Jean de Saint-Père. AJM.

83. Invenre et Ventes des Meubles de Deffunt Jean Boudeau, Du 14e May 1651. Jean Saint-Père. AJM.

84. BeauChemin Ve Leonard. Invantaire (sic) 1746. Le 15 avril 1746. François Comparet. AJM.

La culture des pois est fort répandue en Canada, où elle assure une bonne part de l'alimentation des hommes et des bêtes. Cette activité terrienne nécessite l'usage du « crocheton » qui n'est autre chose qu'une « version » canadienne de la serpette française. L'outil, en forme de demi-lune, s'adapte mieux aux besoins de notre agriculture que la serpe des provinces métropolitaines. Le « crocheton » ne serait pas antérieur à la fin du XVIIe siècle. Souvent manié par des femmes, il sert à « crocheter », c'est-à-dire à couper la tige des pieds de pois.

Se trouvant à Québec au mois d'août 1749, le naturaliste suédois Kalm observe que « peu de gens connaissent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune ni la patate des Bermudes. »<sup>85</sup>. Le contraire serait étonnant, car ce tubercule comestible ne sera pas couramment cultivé en Canada avant le XIXe siècle. C'est alors que l'habitant aura un croc à patates, ordinairement façonné par le forgeron du village. L'outil a trois longues dents et sert à retirer la récolte du sol.

## VI — L'emmeulage et l'engerbage

Le travail des faneurs terminé il faut ramasser le foin<sup>86</sup>. pour l'engranger ou le mettre en meulon. Le rateau canadien est en fer, du moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, alors qu'on en fabrique également en bois. L'instrument ne serait pas trop courant dans la région montréalaise, où nous n'en dénombrons qu'une dizaine durant la seconde moitié du XVIIe siècle. L'Hôtel-Dieu de Montréal en possède déjà un en novembre 1676.<sup>87</sup> Un autre « Rasteau de fer » se trouve chez le marchand Jacques Le Ber en décembre 1693.<sup>88</sup> Exceptionnellement, il y en a un en bois à la ferme des Frères Hospitaliers de Montréal, dès l'automne de 1747.<sup>89</sup>

---

85. Pierre Kalm, *op. cit.* II : 91.

86. Le blé est lié en gerbes. Celles du XVIIe siècle sont environ deux fois plus grosses que celles qui tombent de nos moissonneuses modernes.

87. Inventaire de L'hotel dieu, 12 23e 9bre 1676. Bénigne Basset, 1351. AJM.

88. Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne, Sa feme'. 1er décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset, 2259. AJM.

89. Inventaire des biens de l'Hopital general des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747. Danré de Blanzay, 3349. AJM.

Par contre, l'habitant possède de nombreuses variétés de fourches. Les premières ont deux doigts et sont en fer, comme les rateaux. Au début de février 1651, il y a « Une fourche de fer » chez les Chauvin, de Montréal.<sup>90</sup> Jeanne Mance a « Une fourche a deux doigts » en juin 1673.<sup>91</sup> Occasionnellement l'outil a trois fourchons, comme celui qui est accroché dans les bâtiments de la seigneurie d'Autray en octobre 1675.<sup>92</sup> Le Canadien utilise la fourche de fer jusqu'à la dernière partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. A Chambly, les Létourneau en possèdent une, en mai 1757.<sup>93</sup> Enfin, en 1796, il s'en trouve une autre chez les Rocque, à Saint-Charles-sur-Richelieu.<sup>94</sup>

Mais l'habitant fabrique déjà des fourches en bois qui ont deux ou trois fourchons. Ces instruments, faits de branches d'érable ou de frêne, sont fort rudimentaires. Par la suite les fourches seront d'une facture plus soignée. Elles seront fabriquées d'une barre de bois, dont une extrémité est fendue en languettes. Ces languettes, écartées par de petits triangles de bois, forment les fourchons. L'outil en a deux, trois et même quatre.

Reste le « broc » à charger les gerbes sur la charrette. Il est en fer et on le rencontre peu dans la région montréalaise. Un habitant du lieu, Gilles Galipeau, en possède déjà un en avril 1667.<sup>95</sup> En décembre 1693, il s'en trouve trois au magasin de Jacques Le Ber.<sup>96</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, le « broc » est remplacé par la fourche à javelle. Cet instrument, fait en bois, a deux ou quatre fourchons qui servent à entasser les gerbes sur le chartil ou à les retourner pour qu'elles sèchent mieux dans le champ. Le manche de l'outil est plus court que celui de

---

90. Invere des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne. Du 5<sup>e</sup> feber 1651. Jean de Saint-Père. AJM.

91. Inventaire des biens meubles, titres et Enseignements de deffunte Damoiselle Jeanne Mance vivante administratrice de L'hospital de Montréal. 19 juin 1673. Bénigne Basset, 927. AJM.

92. Inventaire des biens et Batiments de la seigneurie de Dautray, 25 8bre 1675. Thomas Frérot. AJM.

93. Inventaire a la Requete de josph letourneau, Du 24e de may 1757. Antoine Grisé, 37. AJM.

94. Inventaire des biens de feu Charles Roque et Josette Roi son Epouse, 1796. J.-M. Mondelet, 462. AJM.

95. Mémoire des meubles & Ustancilles remis à Gillipeau et Pierre Rebours, 17 avril 1667. Bénigne Basset, 367. AJM.

96. Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Jeanne Le Moyne. Sa feme'. 1er décembre 1693 au 6 octobre 1694. Anthoine Adhemar, 2259. AJM.

la fourche à foin. L'habitant, notamment celui de Charlevoix, fabrique sa propre fourche à javelle avec une branche d'arbre. En d'autres secteurs, tel celui de Trois-Rivières, la pièce est faite par un artisan du village. La facture n'en est que plus soignée et l'angle des fourchons se règle par trois petites vis en bois. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, plusieurs de ces fourches sortent de l'atelier de Joseph-Trefflé Désaulniers, charron de Saint-Prosper, comté Champlain.

### VII — *Le battage*

Il y a diverses façons de battre le blé. Les plus courantes sont le dépiquage, le chaubage et le battage au fléau. La première consiste à étendre les blés sur une surface plane et de les faire fouler par des animaux, notamment des chevaux. Cette technique est courante dans les secteurs méditerranéens, telle la Provence. Par contre, *chauber* des céréales signifie les frapper par poignée contre un mur, une dalle ou une planche. Ces méthodes, du moins le dépiquage, ne sont jamais employées en Nouvelle-France, où on s'en tient au battage au fléau, comme dans les provinces de la Manche.

En novembre 1676, il y a trois fléaux à l'Hôtel-Dieu de Montréal.<sup>97</sup> Etant à Beaupré le 2 mai 1684, La Hontan précise qu'« On ne bat point les Gerbes sur le champ; on les serre dans la Grange à la manière de nos Provinces Septentrionales, & l'on ne prend le fléau qu'en Hyver, parce qu'alors le grain se sépare plus facilement de l'épi. »<sup>98</sup> Selon le même auteur, la besogne est confiée aux soldats qui passent les longs mois de l'hiver chez l'habitant.<sup>99</sup>

Le fléau se compose de deux pièces principales : le « batte » et le « maintien », qui sont raccordés, entre eux, par des chapes passées l'une dans l'autre. Il arrive que les chapes soient retenues par un lacet de cuir ou même un organeau de fer. Nos batteurs travailleraient dans une position plus courbée que ceux d'outre-mer car le

97. Inventaire de Lhotel dieu, Le 23e 9bre 1676. Bénigne Basset, 1351. AJM.

98. La Hontan (Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de), *Voyages dans l'Amérique septentrionale, Qui contiennent une Relation des différens Peuples qui y habitent; la nature de leur Gouvernement: leur Commerce, leurs Coûtumes, leur Religion, & leur manière de faire la Guerre:*, (2 vol., A Amsterdam M. DCC. XXXI.), 1: 12-12.

99. La Hontan, *Memoires de l'Amérique septentrionale, ou la suite des voyages*, (A La Haye, M. DCCIV.) p. 77.

« maintien » du fléau canadien est plus court que celui de l'instrument français. Toutes les fermes ont déjà cet outil aratoire vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le 21 août 1759, Bigot informe Montcalm que « toutes les maisons d'habitant sont garnies de flos. »<sup>100</sup>.

Le Canadien se fabrique encore une large pelle de bois, taillée d'une seule pièce, avec laquelle il ramasse le grain après le battage ou le remue dans les greniers. Un colon de Champlain, Jean Bérard, en a déjà une en septembre 1677.<sup>101</sup>.

### VIII — *Le vannage*

Il faut vanner les graminées une fois qu'elles sont battues. C'est la dernière opération avant de les envoyer au moulin banal. Pour l'accomplir, l'habitant dispose du van et du crible. Le van français est tressé d'osier, et le van canadien toujours entièrement fait de planchettes. Toutefois il arrive que le fond soit de toile de lin. A preuve ce « mechant vent de lin » trouvé chez les Frères Charon de Montréal, en septembre 1747.<sup>102</sup> Chaque ferme possède son van de bois. Les Chauvin ont déjà le leur en février 1651.<sup>103</sup> En 1796, celui de Charles Rocque, de Saint-Charles-sur-Richelieu, sera adjugé à Joseph Roy pour la minime somme de dix sols.<sup>104</sup>.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le crible n'est pas synonyme de tarare, comme il l'est aujourd'hui, mais il désigne plutôt « un grand cercle de bois large de trois droigts (sic), & d'une peau de parchemin entièrement percée par des trous de differente figure. »<sup>105</sup>. Dans des greniers, il y a des cribles à pied qui « sont composez d'une grande auge élevée, où l'on verse le grain, qui en coulant sur de petites planchettes de bois, & sur plusieurs rangs de fil d'archal, s'évente & se nettoye, tandis que la poudre & les ordures coulent le long d'une peau qui est au derrière.»<sup>106</sup>.

100. A.G. Doughty, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, (6 vol., Québec, 1901), IV : 60. Bigot à Montcalm, le 11 août 1759.

101. Inventaire des biens de feu Jean Bérard La Reverdia, de Manereuil, 18 septembre 1677. Antoine Adhemar, 297. AJM.

102. Inventaire des biens de l'Hôpital général des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747, & 2 octobre 1749. Danré de Blanzy, 3349. AJM.

103. Invre des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste Susanne. Du 5e feber 1651. Jean de Saint-Père. AJM.

104. Inventaire des Biens de feu Charles Roque et Josette Roi son Epouse, 1796. J.-M. Mondelet, 462. AJM.

105. Antoine Furetière, op. cit., I.

106. Loc. cit.

En somme, le premier instrument n'est qu'une sorte de tamis. Nous le trouvons tôt à Montréal, où, le 25 novembre 1676, un estimateur évalue à quarante sols « Un Cribles a pois, assez bon » qu'il y a chez Pierre Desautels.<sup>107</sup> D'autre part, en décembre 1693, il y a « Sept Cribles a bled a Vingt Sols piece » dans le magasin de Jacques Le Ber.<sup>108</sup>

De 1722 à 1734, l'intendant Hocquart importe des cribles cylindriques. Six vont à Québec et quatre à Montréal. Dans les moulins banaux, ces instruments sont mis à la disposition de l'habitant moyennant six deniers le minot de grain vanné. Pour obliger les censitaires à se prévaloir de ce service, défense leur est faite, le 8 février 1734, de vendre du blé non criblé, à peine de cent livres d'amende.<sup>109</sup>

Dès 1732, il y a des cribles à pied chez les seigneurs du Sault-à-la-Puce, de Petit-Pré, de Beauport, de Pointe-Lévis, de Saint-Nicolas et de Sainte-Famille.<sup>110</sup> En 1735, Hocquart en fait venir un autre pour la ferme des Hospitalières, à Saint-Augustin. Les frais de transport s'élèvent à cent-cinquante livres, somme considérable à l'époque. A Montréal, en 1747, il y a des cribles endommagés sous les hangars des Frères Charon.<sup>111</sup> Enfin le 22 avril 1807, un correspondant du *Courrier de Québec* conseille à ses lecteurs de cribler les grains pour les préserver des vers de terre et des insectes; ce qui indique que cette dernière technique est déjà courante dans les campagnes.

On ne se servira pas du tarare avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au Canada français, l'instrument est toujours désigné sous l'appellation de crible et généralement fabriqué par un menuisier, durant les mois d'hiver. Louis Lecompte,<sup>112</sup> de la Pointe-Claire, est l'un des

---

107. Inventaire des Biens Meubles et Immeubles dellaissez apres Le Decez de Deffunte Marie Reny Jadis feme' de pierre Desautels. 25e Novembre 1676. Bénigne Basset, 1354. AJM.

108. Inventaire Des Biens Meubles et Immeubles de la Communauté d'Entre Le sieur Jacques Le Ber Et Dame Le Moyne Sa feme'. 1er décembre 1693 au 6 octobre 1694. Bénigne Basset, 2259. AJM.

109. Archives coloniales du Canada, corr. gén., 61, 1734, fol. 3. Règlement de MM de Beauharnois et Hocquart qui établit des cribles dans partie des moulins de la colonie, 8 février 1734. cf. Émile Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, 377.

110. G.-E. Marquis, *Le Régime seigneurial au Canada*, p. 14.

111. Inventaire des biens de L'Hopital général des Frères Hospitaliers de Montréal. Du 4 au 18 septembre 1747. Danré de Blanzay, 3349. AJM.

112. Fils de Michel et Geneviève Rapin, il voit le jour à la Pointe-Claire le 27 décembre 1794. Au même endroit, le 16 février 1830, il épouse Joseph Pilon, fille de Joseph et de Marie Brunet.

premiers fabricants dans la région de Montréal. D'autres artisans apparaissent à leur tour : des Tessier (Très-Saint-Rédempteur), des Desjardins (Rigaud) et des Farand (Saint-Clet).

### IX — L'horticulture

Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, chaque habitation canadienne a généralement son jardin. Ces enclos potagers sont particulièrement nombreux à Montréal et à Québec, où le citoyen profite de toute la terre dont il dispose. Il n'est pas étonnant de constater que les instruments d'horticulture soient plus courants à la ville qu'à la campagne, du moins jusqu'à la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Par exception, la *ferée*, dont l'appellation vient de l'Aunis et de la Saintonge, se rencontre dans les secteurs urbains et ruraux; car cette sorte de louchet sert indistinctement au labourage des jardins et au curage des fossés.<sup>113</sup> Mentionnons une toute première présence de l'outil. Le 4 novembre 1689, la *ferée* de Jean Roy, boucher de Montréal, est adjugée à Louis Juillet pour la somme de trois livres.<sup>114</sup>

Le labourage du jardin se fait encore à la *pelle à bêcher*. L'aubergiste montréalais Pierre Busson en a une en avril 1689.<sup>115</sup> Occasionnellement, l'horticulteur canadien utilise le « broc » aux dents minces et longues, comme ceux qui sont à l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie en novembre 1676.<sup>116</sup>

Il arrive qu'un habitant manie la *serfouette* pour remuer la terre autour des jeunes plantes. Néanmoins l'outil semble ignoré en Canada, car il n'y en aurait qu'un dans le secteur montréalais. Nous sommes en avril 1708, et le rarissime instrument, valant une livre et cinq sols, se trouve chez les Perthuys qui ont pignon sur la rue Notre-Dame.<sup>117</sup>

On ameublit le sol à la *binette*, communément appelée *gratte* dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Cet outil horticole est martelé d'une seule pièce ou fait de deux morceaux de fer battu. Dans le dernier cas, la

---

113. Georges Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et la Saintonge*, (5 vol., La Rochelle, 1929-1948) III : 28.

114. Inventaire des biens de deffunt Jean Roy deschatz boucher, 4e 9bre 1689. Anthoine Adhemar, 1532. AJM.

115. Inventaire des meubles et esfectz de pierre busson subtil, 23e avril 1689. Anthoine Adhemar, 1438. AJM.

116. Inventaire de Lhotel dieu, Le 23e 9bre 1676. Bénigne Basset, 1351. AJM.

117. Inventaire des biens de deffunt sr pierre perthuys, 18 Avril & Jo' suivans 1708. Anthoine Adhemar, 7943. AJM.



douille et le grattoir sont rivés entre eux. Le 6 novembre 1662, le Montréalais Pierre Pigeon dispose déjà de « trois Grattes de fer a dix Solz piece ».<sup>118.</sup> La gratte reste fort en usage au Canada et son prix demeure sensiblement le même jusqu'au XIXe siècle. En octobre 1771, il y en a cinq, à Vaudreuil, sous le hangar de Louis Séguin.<sup>119.</sup> Elles vaudraient quelque quinze sols chacune.

Faute de pluie, il faut asperger régulièrement les plantes pour en faciliter la croissance. En Nouvelle-France, le jardinier dispose de la chantepleur et de l'arrosoir. La première appellation désigne un gros ustensile pour arroser.<sup>120.</sup> Au mois de mars 1685, le seigneur de Chateauguay en possède douze qui sont prisées à douze sols chacune.<sup>121.</sup>

L'arrosoir est généralement en cuivre. Incidemment, le cuivre jaune est préféré au rouge. Par exception cette pièce est quelquefois en fer-blanc. Il s'en trouve une chez la veuve de Varennes en juillet 1693.<sup>122.</sup> Cette dernière demeure sur la rue Saint-Vincent, à Montréal.

#### X — Force motrice

Avant que s'opère la cassure définitive entre l'ère prémachiniste et celle de l'automation, l'habitant, ingénieux, fabrique ses propres engins pour actionner les batteuses, les cribles et même les barattes. Parmi ses principales inventions, citons *l'égraineuse à vent*, *la roue penchée* et *la marche-à-terre*.

*L'égraineuse*, actionnée par une roue à vergues comme celle du moulin à vent, se compose d'un train de madriers, sur lequel tournent un *sillon* en bois et en tôle, ainsi que deux roues également en bois. Des courroies relient roues et sillon. La machine est juchée sur des perchauds<sup>123.</sup> à une dizaine de pieds au-dessus de la *batterie*, car elle-

---

118. Etat des biens et effets qu'apporte Pierre Pigon en la communauté de biens de la Ve Simon Le Roy, 6 Novembre 1662. Antoine Adhemar, 251. AJM.

119. Inventaire des Biens de feu Louis Séguin de Vaudreuil en son vivant époux de Marie-anne Raizenne, le 8e 8bre 1771. Thomas Vuatier, 1142. AJM.

120. Antoine Furetière, *op. cit.*, I.

121. Inventaire Des biens de Monsieur Le Moyne, 27e mars 1685. Antoine adhemar, 1617. AJM.

122. Inventaire fait a la reqte de Dame Marie Boucher Veufve de Rene Gaultier sr de Varennes des biens dudit Sr de Varennes 1er Juillet 1693. Antoine Adhemar, 2424. AJM.

123. Pièce placée sur les sablières, au-dessus de la *batterie*, et sur laquelle est fixée la *batteuse-à-vent*.

doit être placée à la même hauteur que les vergues qui la mettent en mouvement. Cet équipement est particulier aux régions de l'Islet et Kamouraska.

La *marche-à-terre*, si courant dans le comté de Charlevoix, consiste en un grand cercle de bois d'une dizaine de pieds de diamètre, placé horizontalement sur un axe d'une trentaine de pouces de circonférence. Ce cercle, garni d'alluchons, roule à quelque dix pieds au-dessus du sol et actionne un arbre de couche, à l'extrémité duquel se trouve une roue d'environ trois pieds de diamètre, sur laquelle passe la courroie de la batteuse ou du crible. Enfin, deux perches sont fixées en diagonale au pivot de la machine. Des boeufs ou des chevaux, attelés à ces perches, tournent autour de l'axe pour mettre l'engrenage en mouvement.

La *roue penchée* est une sorte de manège circulaire à plan incliné et actionné par un animal qui piétine sur place. Cette roue, en tournant autour d'un axe, met en marche un arbre de couche qui fournit l'énergie nécessaire aux machines.

Reste la presse à foin et à paille, fonctionnant à bras d'homme. Il s'agit d'une haute caisse de bois assemblée à mortaises et placée sur deux lourds sommiers taillés à la hache. Un rouleau se trouve à chaque extrémité des sommiers. Le foin ou la paille sont jetés dans la caisse. Un câble, dont chaque bout est attaché à un des rouleaux, passe par une fente pratiquée sur les côtés de la boîte. On n'a plus qu'à tourner les rouleaux avec un levier, pour que le câble se raidisse et que le contenu de la caisse soit foulé ou pressé à volonté.

En somme, de tout temps l'habitant dispose d'un équipement aratoire qui peut avantageusement rivaliser avec celui de n'importe quel paysan du monde.



Dans la campagne québécoise, a-t-on coutume de garder des instruments aratoires à l'intérieur des maisons ? Exceptionnellement, des outils de fenaison seront accrochés aux murs d'une chambre, d'une cuisine ou d'un fournil. Cette pratique ne serait pas très courante en terroir français, sauf en quelques secteurs méridionaux.

Quoi qu'il en soit, la présence de faux dans la demeure de l'habitant est encore signalée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Empruntons une

première mention à la littérature populaire. Eugène Dick nous laisse un récit de loup-garou, écrit à Château-Richer, au mois d'août 1879.<sup>124</sup> L'auteur l'avait recueilli des lèvres d'un conteur, Antoine Bouet. Il s'agit d'une aventure survenue, quelques deux décennies plus tôt, à Jean Plante, de Saint-François en l'île d'Orléans. Ce dernier vivait seul dans un vieux moulin à farine situé à une dizaine d'arpents de la plus proche habitation. Pour tromper la solitude, Plante levait le coude plus souvent qu'à son tour. Quand il se trouvait en état d'ivresse, de préciser le narrateur, « il ne faisait pas bon le regarder de travers ou lui dire un mot plus haut que l'autre : le méchant homme était capable de vous flanquer un coup de la grande faux que l'on voyait toujours accrochée près de son lit ».<sup>125</sup> Inutile d'ajouter qu'il ne craignait pas les revenants et qu'il ne croyait pas non plus aux intersignes. Un jour, étant passablement éméché, notre homme rabroua un *quêteux* qui lui demandait la charité pour l'amour de Dieu. On imagine le reste. Le mendiant jeta un sort et le moulin fut hanté toutes les nuits. Le charivari durait jusqu'à l'aube. Fatigué de ce tapage, Plante piqua finalement une de ces colères dont les revenants durent se « souvenir » longtemps. « Il bondit sur sa faux, précise le conteur, et jurant comme un possédé, il fureta dans toutes les chambres du moulin sans même en excepter le grenier ».<sup>126</sup>

L'art contemporain rappelle également la présence d'instruments agricoles dans la maison. Une des plus belles oeuvres d'Henri Julien représente une veillée campagnarde aux environs de 1892. Il s'agit d'une danse chez « Batissette » Auger, de Lanoraie. Les invités causent et s'amuse dans la cuisine. Au-dessus des trois fenêtres à carreaux sont suspendus un fusil et deux longues faux.<sup>127</sup> Cette narration et ce dessin, quoique fictifs, impliquent néanmoins l'habitude d'accrocher des outils de fenaison dans les maisons.

Les archives notariales du XVIII<sup>e</sup> siècle sont plus formelles sur le sujet. Occasionnellement, on trouvait des instruments champêtres dans des habitations de la région montréalaise. Le 20 janvier 1710, un estimateur se transporte à Verchères pour y priser les biens de

---

124. *Pages canadiennes (légendes et revenants)*, première série, Québec, 1918.

125. *Ibid.*, 49.

126. *Ibid.*, 62.

127. H. Beaugrand, *La chasse-galerie and other tales*, Montréal, 1900, 25.

François Jarret,<sup>128</sup> décédé quelque temps auparavant. Dans un cabinet, « à costé da La susd cuisine du coste de la Rivière a este trouvé<sup>129</sup>. . . Six faucilles Estimées 5 L. »<sup>130</sup>.

Revenons à Montréal, sur la rue Saint-Joseph, en la maison d'Urbain Gervaise. Le notaire Anthoine Adhémar s'y rendra pour inventorier les biens qui s'y trouvent vers la mi-août 1713. L'énumération des meubles et des divers articles, laissés « Dans une Chambre (sic) a feu quy a feu sur lad rue st Joseph »<sup>131</sup>, est particulièrement intéressante. Elle se lit ainsi :

« Une Vielle table En plian bois de pin Estime quarante solz  
 « un petite paire de Chesnetz rompue pesant Environ dix Livres  
 Estimes Ensemb' a Cent solz  
 « six Chaizes Empaillees dorme fort vieilles Estimes dix solz piece  
 monte a trois Livres  
 « Trois Chaizes de menuiserie bois de merisier Estimees a quarante  
 solz piece fait six Livres  
 « un vieux armoire de bois de Noguier sans serrure a deux battans  
 Estime a huit Livres  
 « une Couchette de bois de merisier, Les piedz Tournez, Garny d'Une  
 paillasse de toile, un lict de plume Couvert de Cotty, un traversin  
 de plume couver de Cotty deux petits oreillers En toile deux drapz  
 de Chacun Cinq Aunes une Vielle Couverte bleu de Normandie  
 une petite Courtepointe picquee & fort usée, Un vieux tour de lict  
 de Cadix vert Avec un petit fol Bannal, Contenant En tout seize  
 aunes & son Ciel de vielle toile Rapiécette Estime Le tout Ensemb'  
 a Cent vingt Livres  
 « Une vielle Couchette rompue une vielle paillasse Une Coitte de  
 Toille une vielle Couverte verte Estim Ensemb' seize Livres  
 « un petit miroir quadre de bois Estime Cent solz  
 « deux vieux sceaux Estimes Ensemb' a 40 S cy  
 « deux vieilles faux avec Leurs anneaux & serre Estimes Ensemb' A  
 huit Livres cy

---

128. Il est fils de Jean et de Claudine de Picou, de Chef, archevêché de Visme, en Dauphiné. Il épouse Marie Perront à Sainte-Famille, le 17 septembre 1669.

129. Sans doute une sorte de fournil.

130. Inventaire de la succession & Comte quy a este Entre Le sr Jarret & perrot sa ve — 20 Janvier 1710. Anthoine Adhémar, 8383. AJM.

131. Inventaire des biens de la succession deffunt Le sr urbain Gervaise 14 & 16 Aout 1713. Anthoine Adhémar, 9303. AJM.

Il semble que l'habitant gardait occasionnellement des faux et des faucilles dans sa demeure pour s'en servir contre des agresseurs éventuels, du moins au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire des révolutions nous enseigne que la faux et la houe ont été les armes favorites de la paysannerie. A ce propos, rappelons les campagnes des *Faucheurs polonais*, cette milice terrienne qui vainquit les forces régulières russes à Raclawice en 1794 et qui guerroya derechef lors des insurrections de 1830, 1848 et 1863.

L'inventaire de notre outillage agricole ne serait pas complet sans cette addition.

La collection de fourches comprend également la fouine, sorte d'instrument de fer à deux ou trois fourchons fort aigus. D'après Furetière, l'outil emmanché au bout d'une perche sert à « élever les gerbes de la grange sur le tas. »<sup>132</sup>. Quelques habitants en possèdent dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. A l'été de 1689, Jean Roy dispose d'« un arpon & une Fouyne »<sup>133</sup>. prisés à deux livres.

---

132. Furetière, *op. cit.*, 1.

133. Inventaire des biens de deffunt Jean Roy deschatz boucher. 4<sup>e</sup> 9bre 1689. Anthoine Adhémar, 1952. AJM.

Robert - Lionel Séguin